

5231



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL**SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2024 À 19 H 30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Jean-Pierre Cardinal et Denis Gignac ;

Messieurs les conseillers Tom Broad et Yvan Labelle sont absents ;

Monsieur le directeur général et greffier, Martin Bonhomme ;

Madame la greffière adjointe, Me Caroline Plourde ;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay ;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Caroline Plourde, greffière adjointe, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-001-24	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance ordinaire du 22 janvier 2024. Il est 19 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

01-002-24	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,**D'ADOPTER** l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

01-001-24 Ouverture de la séance

01-002-24 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

01-003-24 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale**5. Développement communautaire****6. Urbanisme**

01-004-24 Autorisation au Collège John Abbott pour des événements nécessitant un feu de bois dans un foyer extérieur pour divers événements au cours l'année 2024

7. Services techniques

01-005-24 Décompte progressif no 2 – Travaux préparatoires – Groupe électrogène au centre Harpell

01-006-24 Octroi de contrat - Collecte et transport des matières recyclables du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 202401-007-24 Octroi de contrat - Collecte et transport des matières recyclables du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024 – Rue Frédérick-Back (moloks)**8. Développement économique et touristique**

01-008-24 Nomination d'un représentant de la Ville auprès de la Société de développement commercial (SDC)

9. Finances

01-009-24 Adoption des comptes

01-010-24 Transfert de l'excédent non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté « Transfert Hôpital »

01-011-24 Autorisation de dépenses à la suite de conclusions de contrats antérieurs à 2024

01-012-24 Autorisation de paiement des honoraires professionnels pour la demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du « Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur de milieux naturels » – Infrastructure verte du Parc Robillard phase II

5233

- 01-013-24 Autorisation de paiement – demande d’honoraires complémentaires – Conception des plans du parc Robillard phase II
- 01-014-24 Octroi de contrat – Réfection d’un terrain de tennis et réaménagement d’un terrain de tennis en quatre (4) terrains de pickleball au parc Crevier
- 01-015-24 Autorisation de paiement – Révision du plan d’urbanisme et règlements d’urbanisme
- 01-016-24 Aide financière aux organismes à but non lucratif – Club de rugby de Sainte-Anne-de-Bellevue et Lakeshore Light Opera

10. Administration et greffe

- 01-017-24 Nomination des membres du conseil au sein des différents comités de la Ville
- 01-018-24 Nomination de membres citoyens au sein du comité consultatif d’urbanisme
- 01-019-24 Nomination de membres citoyens au sein du comité de pilotage MADA (Municipalité amie des aînés)
- 01-020-24 Renouvellement – contrat de services - réseau informatique 2024 (Firme Cetix)

11. Ressources humaines

- 01-021-24 Embauches – postes de secrétaires d’unité administratives aux travaux publics et à l’ingénierie (permanents, à temps partiel)
- 01-022-24 Embauche d’une cheffe de division en communication et marketing à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

12. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 01-023-24 Adoption du règlement numéro 855 sur la taxation 2024
- 01-024-24 Adoption du règlement numéro 856 relatif aux tarifs pour l’année 2024

13. Dépôt de documents

14. Levée de la séance

- 01-025-24 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 11 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s’est ouverte à 19 h 34 et s’est terminée à 19 h 47 se résument comme suit :

5234

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Y a-t-il un règlement concernant la pollution lumineuse ? L'intervenant (e) fait référence à l'intensité de la lumière au parc Godin. - Sur quelles bases sont sélectionnés les membres du CCU ? Est-ce que la représentation citoyenne au sein du comité est adéquate? Connaîtrons-nous les noms des membres citoyens sélectionnés?
2 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi est-ce qu'une affiche « accès interdit » a été installée sur les modules de jeux au parc Harpell et au parc Godin? - Quelles sont les activités organisées par la Ville cette année qui se déroulent dans le secteur Sud?
3 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - L'intervenant(e) mentionne au conseil que la police d'écriture des annexes des procès-verbaux est parfois trop petite et difficile à lire. - Quelle sera le rôle de la cheffe de division en communication et marketing? - Est-ce possible de vulgariser dans un langage clair et accessibles certains documents légaux (ex : règlements, résolutions) ?
4 ^e intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi est-ce que la Ville procède à l'embauche d'une cheffe de division en communication et marketing? - Le règlement d'emprunt pour l'aménagement du parc Aumais est entré en vigueur. Est-ce que cela veut dire que la Ville a déjà une vision claire de son aménagement et qu'un budget y a été alloué?

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

01-003-24 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière adjointe a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2023 et des séances extraordinaires tenues le 19 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière adjointe de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

01-004-24	Autorisation au Collège John Abbott pour des événements nécessitant un feu de bois dans un foyer extérieur pour divers événements au cours l'année 2024
------------------	--

ATTENDU QUE le Collège John Abbott organise cinq (5) événements dans le cadre des célébrations autochtones annuelles offertes par le programme et services destinés aux étudiants autochtones au cours de l'année 2024 pour lesquels il souhaite avoir un feu de bois dans un foyer extérieur ;

ATTENDU QUE conformément à la demande reçue le 12 décembre 2023, ces événements sont les suivants et se tiendront aux dates ci-après :

6 mai 2024	Journée nationale de sensibilisation aux femmes et aux filles, ainsi qu'aux personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées
21 juin 2024	Solstice d'été
20 septembre 2024	Cérémonie de bienvenue pour les étudiants autochtones
27 septembre 2024	Cérémonie de levée du drapeau autochtone
30 septembre 2024	Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le Collège John Abbott de procéder à l'installation d'un foyer extérieur pour les cinq (5) événements prévus au cours de l'année 2024 nécessitant un feu de bois dans le cadre des célébrations autochtones annuelles offertes par celui-ci, lesquels sont énumérés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

01-005-24	Décompte progressif no 2 – Travaux préparatoires – Groupe électrogène au centre Harpell
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 05-137-23 octroyant le contrat à la compagnie *JNA Leblanc Électrique Inc.* pour des travaux de réaménagement de la distribution électrique *JNA Leblanc*

5236

Électrique Inc. au Centre Harpell pour un montant de 84 253,68 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE la résolution numéro 11-315-23 autorisant le paiement de la somme de 67 449,74\$ correspondant au décompte progressif numéro 1 ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 2 au montant de 8 378,57 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation du 15 décembre 2023 de M. Stéphane Perron, ingénieur, directeur d'industrie à la firme *EXP*, de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 ;

ATTENDU QUE la firme *EXP* recommande l'acceptation provisoire des ouvrages électriques effectués par l'entreprise *JNA Leblanc Électrique Inc.* ;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 2 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2 d'un montant de 8 378,57 \$ (taxes incluses) à la compagnie *JNA Leblanc Électrique Inc* à même le poste budgétaire numéro 22-701-70-524.

Adoptée à l'unanimité.

01-006-24

Octroi de contrat - Collecte et transport des matières recyclables du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024

ATTENDU QU' un système de collecte sélective des matières recyclables modernisé entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 selon les paramètres qui seront prévus dans l'entente-cadre avec *Éco Entreprises Québec* ;

ATTENDU la résolution numéro 02-036-23 octroyant un contrat à l'entreprise *Transport Rolland Chaperon Inc.* pour la collecte et le transport des matières recyclables du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

ATTENDU QU' il y a lieu d'octroyer un contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024 ;

5237

ATTENDU l'offre présentée le 18 décembre 2023 par l'entreprise *Transport Rolland Chaperon Inc.* pour la collecte et le transport des matières recyclables pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024 au montant de 80 673,44\$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieure municipale de la Ville d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise *Transport Rolland Chaperon Inc.* pour la collecte et transport des matières recyclables du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligéant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation ;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à l'entreprise *Transport Rolland Chaperon Inc.* pour la collecte et le transport des matières recyclables du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 80 673,44\$ (taxes incluses) conformément à l'offre de prix reçue le 18 décembre 2023 ;

D'AUTORISER la dépense nette de 73 665,60 \$ à même le poste budgétaire 02-452-00-491 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

01-007-24	Octroi de contrat - Collecte et transport des matières recyclables du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024 - Rue Frédérick-Back (moloks)
------------------	--

ATTENDU QU' un système de collecte sélective des matières recyclables modernisé entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 selon les paramètres qui seront prévus dans l'entente cadre avec *Éco Entreprises Québec* ;

ATTENDU la résolution numéro 02-036-23 octroyant un contrat à l'entreprise *Environnement Routier NRJ inc.* pour la collecte et le transport des matières recyclables des moloks de la rue Frédérick-Back du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'octroyer un contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables des moloks de la rue Frédérick-Back pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024 ;

5238

ATTENDU l'offre présentée le 20 décembre 2023 par l'entreprise *Environnement routier NRJ inc.* pour prolonger le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables des moloks de la rue Frédéric-Back pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024 au montant de 35 740,67\$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieure municipale de la Ville d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise *Environnement routier NRJ inc.* pour la collecte et transport des matières recyclables des moloks de la rue Frédéric-Back du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligéant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation ;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE PROLONGER le contrat de gré à gré à l'entreprise *Environnement Routier NRJ Inc.* pour la collecte et le transport des matières recyclables des moloks de la rue Frédéric Back, du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 35 740,67 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de prix reçue le 20 décembre 2023 ;

D'AUTORISER la dépense nette de 32 636 \$ pour l'année 2024 à même le poste budgétaire 02-452-00-492 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

01-008-24	Nomination d'un représentant de la Ville auprès de la Société de développement commercial (SDC)
------------------	--

ATTENDU QUE conformément au Règlement numéro 771, la Ville doit désigner un de ses représentants pour siéger sur le conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) ;

ATTENDU la résolution numéro 01-012-23 nommant monsieur le conseiller Denis Gignac à titre de représentant de la Ville auprès de la Société de développement commercial (SDC) afin de siéger sur leur conseil d'administration jusqu'au 31 janvier 2024 ;

5239

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

DE NOMMER monsieur Denis Gignac à titre de représentant de la Ville afin de siéger sur le conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) du 1^{er} février 2024 au 30 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

9. FINANCES**01-009-24 Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés du 12 décembre 2023 au 22 janvier 2024;
831 633,91 \$
 - Liste des comptes fournisseurs en date du 31 décembre 2023 ;
281 893,11 \$
 - Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 26 novembre 2023 au 22 décembre 2023 ;
371 484.13 \$
- Total : **1 113 527,02 \$**

Adoptée à l'unanimité.

01-010-24 Transfert de l'excédent non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté « Transfert Hôpital »

ATTENDU QUE dans le cadre du transfert de l'Hôpital Sainte-Anne du gouvernement fédéral au gouvernement du Québec, le gouvernement du Québec et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ont négocié des mesures compensatoires afin de compenser la Ville de ses pertes de revenus, conformément à la lettre du gouvernement du Québec datée du 29 juillet 2016 ;

5240

ATTENDU QUE la dernière mesure de transition est la cession des terrains excédentaires de l'Hôpital Sainte-Anne à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

ATTENDU QUE les terrains excédentaires au Nord de l'Hôpital ont été cédés à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue par le CIUSS de l'Ouest-de-l'Île le 18 mars 2019 par la signature d'un acte de cession;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel de proposition sur invitation pour la vente des lots 6 101 853, 6 453 292 et 6 487 548 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;

ATTENDU QUE la Ville a négocié une promesse d'achat avec la compagnie 9449-1305 Québec inc. (Square Bellevue S.E.C.) laquelle a été signée le 5 octobre 2021 ;

ATTENDU QUE selon les termes spécifiés à cette promesse d'achat, la Ville a reçu des dépôts totalisant 500 000 \$;

ATTENDU QUE l'acte de vente a été signé par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue le 15 juin 2023, confirmant la vente des terrains avec la compagnie 9449-1305 Québec inc. (Square Bellevue S.E.C.) ;

ATTENDU la résolution numéro 08-254-23 laquelle autorise qu'un montant 11 827 587,50\$ soit affecté à l'excédent de fonctionnement affecté « Transfert Hôpital » ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite affecter à l'excédent de fonctionnement affecté « Transfert Hôpital » la totalité du produit de la vente reçu dans le cadre de cette transaction ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

QUE le résidu du produit de la vente des terrains au Nord de l'Hôpital (lots 6 101 853, 6 453 292 et 6 487 548), soit un montant de 499 500,00\$, soit affecté à l'excédent de fonctionnement affecté « Transfert Hôpital ».

Adoptée à l'unanimité.

01-011-24	Autorisation de dépenses à la suite de conclusions de contrats antérieurs à 2024
------------------	---

ATTENDU les résolutions mentionnées dans l'annexe « A » pour lesquelles le conseil autorise la conclusion de contrats qui se poursuivent en 2024 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

5241

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la dépense pour l'année 2024 à même le fonds général pour chaque projet énuméré dans l'annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

01-012-24	Autorisation de paiement des honoraires professionnels pour la demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du « Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur de milieux naturels » – Infrastructure verte du Parc Robillard phase II
------------------	---

ATTENDU

la résolution numéro 11-321-23 autorisant l'administration municipale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à procéder aux démarches pour une demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du « Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur de milieux naturels » – Infrastructure verte du Parc Robillard phase II, afin d'aménager le site situé au sud du Parc Robillard, dont une partie est sous l'emprise d'une ligne de transport d'Hydro-Québec, afin de faire de cette section du parc une *Infrastructure verte* ;

ATTENDU QUE

la firme *Agence Relief Design* est a été retenue pour le concept d'aménagement du parc Robillard phase II ;

ATTENDU QUE

la firme *Agence Relief Design* a accepté d'accompagner la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la firme de biologiste Nature Action Québec dans le cadre de la préparation de la demande d'aide financière en lien avec la résolution susmentionnée, laquelle a été transmise en date du 15 novembre 2023, afin d'obtenir une subvention dans le cadre du projet ;

ATTENDU

la réception d'une facture d'honoraires supplémentaires au montant de 13 525,37 \$ datée du 1^{er} décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement d'honoraires au montant de 13 525,37 \$ (taxes incluses) à la firme *Agence Relief Design* pour les services professionnels pour la préparation de la demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du « Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur de milieux naturels » – Infrastructure verte du Parc Robillard phase II, laquelle a été transmise le 15 novembre 2023, afin d'obtenir une subvention dans le cadre du projet ;

5242

D'AUTORISER la dépense nette de 12 350,47 \$ à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

01-013-24	Autorisation de paiement – demande d'honoraires complémentaires – Conception des plans du parc Robillard phase II
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 11-332-22 octroyant un contrat à la firme *Agence Relief Design* la préparation d'un concept d'aménagement paysager, de plans et devis d'exécution pour la bonification du parc Robillard ;

ATTENDU QUE le concept d'aménagement du parc Robillard préparé par la firme *Agence Relief Design* a été présenté au conseil municipal au cours de l'année 2023 ;

ATTENDU QUE la banque d'heures associées au projet a été majorée de 111 heures afin de compléter le concept d'aménagement du parc Robillard phase II, représentant une dépense de 12 487,84 \$ (taxes incluses) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement d'honoraires complémentaires au montant de 12 487,84 \$ (taxes incluses) à la firme *Agence Relief Design* pour la préparation des plans de conception du parc Robillard phase II.

D'AUTORISER la dépense nette de 11 403,06 \$ à même le règlement d'emprunt numéro 849 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 26 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité.

01-014-24	Octroi de contrat – Réfection d'un terrain de tennis et réaménagement d'un terrain de tennis en quatre (4) terrains de pickleball au parc Crevier
------------------	--

ATTENDU la popularité grandissante du pickleball au sein de la communauté ainsi que l'intérêt des citoyens de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'égard de la pratique ce sport ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ne dispose d'aucune surface de pickleball extérieure ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à des demandes de prix auprès de trois (3) entreprises pour la réfection d'un terrain de tennis et le

5243

réaménagement d'un terrain de tennis en quatre (4) terrains de pickleball au parc Crevier ;

ATTENDU QU' la seule offre de prix reçue est celle de l'entreprise *PC Court* au montant de 74 273,85 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU QU' un montant de 70 000 \$ (taxe nette) est prévu au PTI 2024, 2025, 2026 pour la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation ;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à l'entreprise *PC Court* pour la réfection d'un terrain de tennis et le réaménagement d'un terrain de tennis en quatre (4) terrains de pickleball au parc Crevier, pour un montant de 74 273,85 \$ (taxes incluses) ;

D'AUTORISER la dépense nette de 67 821,93 \$ à même le poste budgétaire 22-701-50-418.

Adoptée à l'unanimité.

01-015-24	Autorisation de paiement – Révision du plan d'urbanisme et règlements d'urbanisme
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 05-157-22 octroyant un contrat de services à la firme BC2 pour procéder à la révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme connexes (zonage et lotissement) de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour un montant de 97 728,75\$;

ATTENDU QUE l'exécution du mandat de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme connexes (zonage et lotissement) a dû être reportée de 6 mois pour des motifs hors du contrôle de la Ville et de la firme ;

ATTENDU le contexte au 31 décembre 2022, une partie des crédits associés à ce mandat ont été affectés au surplus non affecté au 31 décembre 2022 ;

ATTENDU l'exécution d'une partie du mandat en 2023 et la réception de deux (2) factures (FAC53038 au montant de 32 485,04 \$ et FAC55008 au montant de 4 886,44 \$) totalisant une dépense de 37 371,48 \$ (taxes incluses) ;

5244

ATTENDU la nécessité d'imputer les crédits alloués pour l'exécution du mandat au surplus non affecté au 31 décembre 2022 pour le paiement de ces deux (2) factures ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la dépense et le paiement des factures de la firme BC2 (FAC53038: 32 485,04 \$ et FAC55008: 4 886,44 \$) totalisant un montant de 37 371,48 \$) à même le poste budgétaire 02-620-01-410 pour le mandat de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme connexes (zonage et lotissement)

D'AUTORISER la dépense nette de 34 125,14 \$ à même le surplus non affecté au 31 décembre 2022

Adoptée à l'unanimité.

01-016-24	Aide financière aux organismes à but non lucratif – Club de rugby de Sainte-Anne-de-Bellevue et Lakeshore Light Opera
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière du Club de rugby de Sainte-Anne-de-Bellevue le 7 janvier 2024 et du *Lakeshore Light Opera* le 8 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement de la somme de 250 \$ au Club de rugby de Sainte-Anne-de-Bellevue pour la publication d'une annonce dans la brochure incluse dans leur programme en vue de la saison 2024, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

D'AUTORISER une dépense de 315 \$ pour l'achat d'un espace publicitaire d'une demi-page dans le cadre de la présentation du spectacle de Gilbert & Sullivan « The Grand Duke », en soutien au *Lakeshore Light Opera*, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

10. ADMINISTRATION ET GREFFE**01-017-24 Nomination des membres du conseil au sein des différents comités de la Ville**

ATTENDU la résolution numéro 01-020-22 renouvelant le mandat des membres des différents comités de la Ville jusqu'au 31 janvier 2024 ;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer les membres du conseil sur le comité consultatif d'urbanisme de la Ville ainsi que les personnes ressources administratives ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 30 septembre 2025, à savoir :

- Me Paola Hawa, présidente;
- M. Denis Gignac ;
- M. Daniel Boyer.

Les personnes-ressources sont :

- Inspecteur en chef en bâtiments - Directeur général
- Technicienne en urbanisme

Adoptée à l'unanimité.

01-018-24 Nomination de membres citoyens au sein du comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU la résolution numéro 03-098-22 nommant les membres du conseil municipal sur les différents comités de la Ville ;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer des citoyens au sein de ces comités ;

ATTENDU QU' un appel de candidatures a été réalisé dans les dernières semaines à cet effet et s'est terminé le 22 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres citoyens du **comité consultatif d'urbanisme** jusqu'au 30 septembre 2025, à savoir :

5246

- M. Keith Bridger
- M. Robert Hamilton
- M. Stéphane Brunet
- Mme Brigitte Bousquet

Adoptée à l'unanimité.

01-019-24	Nomination de membres citoyens au sein du comité de pilotage MADA (Municipalité amie des aînés)
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 03-098-22 nommant les membres du conseil municipal sur les différents comités de la Ville ;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer des citoyens au sein de ces comités ;

ATTENDU QU' un appel de candidatures a été réalisé dans les dernières semaines à cet effet et s'est terminé le 22 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membre du **comité de pilotage MADA (Municipalité amie des aînés)** jusqu'au 30 septembre 2025, à savoir :

- Thérèse Fournier
- Irma Forlini

Adoptée à l'unanimité.

01-020-24	Renouvellement – contrat de services - réseau informatique 2024 (Firme Cetix)
------------------	--

ATTENDU QUE dans le cadre du processus budgétaire de l'année 2024, des crédits suffisants ont été alloués pour un contrat de services pour le réseau informatique et divers autres mandats informatiques ;

ATTENDU QUE le contrat de service informatique avec la firme Cetix est arrivé à échéance le 31 décembre 2023 ;

ATTENDU la recommandation du trésorier à l'effet de retenir les services de cette firme pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 représentant un montant forfaitaire 42 150,52 \$ (taxes incluses) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

5247

ET RÉSOLU,

DE RENOUELER le contrat de services pour le réseau informatique avec la firme Cetix pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

D'AUTORISER une dépense nette de 38 489,05 \$ à même le poste budgétaire 02-190-00-414 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11. RESSOURCES HUMAINES

01-021-24	Embauches – postes de secrétaires d'unité administratives aux travaux publics et à l'ingénierie (permanents, à temps partiel)
------------------	--

ATTENDU QUE à la suite la démission au poste permanent à temps plein de secrétaire d'unité administrative (ingénierie et travaux publics) en 2023 ;

ATTENDU QUE la Ville a scindé les postes permanents à temps plein en deux (2) postes permanents à temps partiel ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un affichage des postes conformément à la convention collective en vigueur ;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet d'embaucher madame Carolyne Bénard au poste permanent à temps partiel de secrétaire d'unité administrative (travaux publics, environ 23h par semaine) et l'embauche de madame Virginia De Graaf au poste permanent à temps partiel de secrétaire d'unité administrative (ingénierie, environ 15,5 heures par semaine) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

DE PROCÉDER à l'embauche de Madame Carolyne Bénard au poste permanent à temps partiel de secrétaire unité administrative (Travaux publics) et l'embauche de Madame Virginia De Graaf au poste permanent à temps partiel de secrétaire d'unité administrative (ingénierie) à compter du 23 janvier 2024, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

01-022-24	Embauche d'une cheffe de division en communication et marketing à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite que sa division de communication et marketing soit un service de première

5248

ligne pour les citoyens ainsi que pour les différents intervenants;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue désire restructurer sa division de communication et marketing;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue veut mettre en place un plan stratégique de communication et en marketing et une structure organisationnelle appropriée afin de relever les nombreux défis et enjeux en communications pour les années à venir;

ATTENDU QUE la Ville souhaite moderniser et optimiser l'utilisation des différentes plateformes de communication (site WEB, réseaux sociaux, infolettre, etc.);

ATTENDU QUE le Directeur général recommande la nomination de Madame Rita Latif au poste permanent de cheffe de division en communication et en marketing.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

DE PROCÉDER à la nomination de Madame Rita Latif au poste permanent de cheffe de division en communication et en marketing à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, selon les conditions prévues à l'entente individuelle de travail datée du 18 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité.

12. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

01-023-24	Adoption du règlement numéro 855 sur la taxation 2024
------------------	--

ATTENDU la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) ;

ATTENDU la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) ;

ATTENDU la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, c. D-15.1) ;

ATTENDU la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (2008, c. 19) ;

ATTENDU la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à

5249

augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (2017, c. 13) ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par madame le Maire, Me Paola Hawa, lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 855, dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

01-024-24	Adoption du règlement numéro 856 relatif aux tarifs pour l'année 2024
------------------	--

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QU' depuis le dépôt du projet de règlement, le tarif relatif au serment devant un commissaire à l'assermentation pour un non-résident a été modifié de 25\$ à 5\$ par serment conformément à la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, RLRQ c T-16;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 856, dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis pour la période du 1^{er} décembre 2023 novembre au 22 janvier 2024 ;
- Liste des commandes au 31 décembre 2023 ;
- Procès-verbal de correction pour le procès-verbal du 18 septembre 2023 afin d'y retirer le nom de Tom Broad de la liste des conseillers présents et liste des présences amendée.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

01-025-24	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance ordinaire. Il est 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Me Caroline Plourde
Greffière adjointe

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-272089 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-272088 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 22 janvier 2024 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 25 janvier 2024.

Me Paola Hawa, Maire

Me Caroline Plourde, greffière adjointe